



DECEMBRE 2020 | N°7

FLASH INFOS

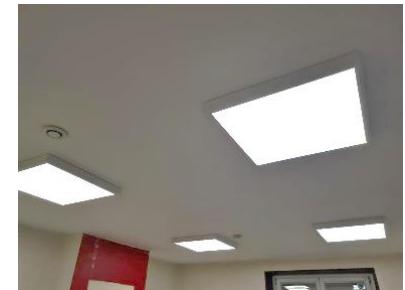
Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Travaux de rénovation bâtiments communaux :

Suite au passage de la commission de sécurité dans le local destiné au salon de coiffure, il a été relevé qu'afin d'accueillir le public en toute sécurité et de respecter pleinement les normes d'Etablissement Recevant du Public et de l'assurance, il était préférable de retirer les dalles installées au plafond. Les agents communaux ont donc déposé les anciennes dalles et ont refait un nouveau plafond (pose de placoplâtre et peinture). Parallèlement, les agents ont finalisé les travaux également de peinture et réfection du sol de la salle informatique de l'école primaire. Celle-ci sera opérationnelle quand les travaux électriques seront finalisés. Les enfants vont pouvoir l'utiliser prochainement.



Cérémonie du 11 novembre :

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la journée nationale du 11 novembre 2020, relative à la commémoration de la Victoire et de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France, n'a pas pu se dérouler dans les modalités traditionnelles. Cet hommage s'est déroulé en comité très restreint, avec comme seuls participants les élus municipaux de Châtenay et Egligny. Une gerbe a été déposée au monument aux morts et la municipalité a choisi de lire, en plus, une lettre d'Eugène Bouin témoignant des horreurs vécues sur les champs de bataille de la Guerre 14-18.



Fleurissement du village :

L'embellissement de notre village nous paraît essentiel ! Nous avons donc décidé de fleurir les espaces verts publics du village. Depuis cet été, les agents communaux ont nettoyé les jardinières et les différents espaces et ont planté au fur et à mesure différentes espèces de fleurs pour redonner vie à nos espaces publics. Il est indéniable que la covid et la canicule n'ont pas facilité le travail des agents. Nous avons donc opté pour des parterres de fleurs vivaces dans le but de minimiser les coûts récurrents et les arrosages réguliers. Nous remercions la société Jardisand, domiciliée à Châtenay, chez qui nous nous fournissons et qui répond, chaque fois, à nos besoins.

Déménagement agence postale :



Depuis le 03 décembre dernier, l'agence postale de Châtenay-sur-Seine a déménagé. Elle se situe dorénavant dans les locaux de la Mairie. Vous pourrez y effectuer comme auparavant les opérations suivantes : opérations postales (envois et réceptions de courriers et colis) et opérations financières.

Les horaires d'ouverture de l'agence postale sont : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h et samedi : 9h-12h.

Validation de la subvention pour la réfection de la cour de l'école des Châtaigniers :

La commune a reçu du Conseil Départemental l'accord de principe pour l'attribution de la subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) concernant notre demande que nous avions faite en septembre dernier pour la réfection de la cour de l'école primaire Les châtaigniers qui est endommagée par des racines d'arbres. La subvention couvrira minimum 40% des travaux. Ceux-ci se feront aux vacances d'hiver s'il n'y a pas d'intempérie. Deux châtaigniers ont été plantés, avec les élèves, dans la cour, engagement que nous avions pris auprès du département au moment de la demande de subvention. Par ailleurs, les marquages dans la cour de l'école maternelle Les Pinaguets, qui faisaient aussi partie de cette demande, seront réalisés courant décembre.

Recensement 2021 reporté :

L'Insee vient d'informer la municipalité qu'il a été décidé de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022, compte tenu de la situation sanitaire. L'Insee et les différentes associations d'élus ont jugé que les conditions ne seraient en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. En espérant que les mois qui viennent soient plus propices pour préparer le recensement 2022 dans de meilleures conditions....

COVID-19 : Informations relatives au confinement :

La mise en place des mesures de confinement, prises par le Président de la République, depuis le 30 octobre dernier, sur l'ensemble du territoire métropolitain, vise à réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements. Aussi, par arrêté préfectoral, **le port du masque est rendu obligatoire** sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du département.

Informations utiles relatives à la commune :

- La mairie et l'agence postale restent ouvertes aux horaires habituels ;
- Le cimetière reste ouvert pendant toute la durée du confinement ;
- La salle des fêtes est fermée au public. Les activités hebdomadaires sont également suspendues.
- La bibliothèque municipale est fermée au public. Cependant, un service de « Drive » est mis en place. Il ne sera pas possible de choisir directement un ouvrage, mais si vous connaissez le titre, le genre ou l'auteur du livre, il vous sera possible de l'emprunter sur rendez-vous en contactant au préalable Madame Plomteux au 07.88.22.48.48.

Par ailleurs, nous mettons en place une organisation pour apporter toute l'aide nécessaire aux personnes isolées, fragiles et âgées. Si vous êtes intéressés par ce service, vous pouvez vous manifester auprès de l'accueil de la Mairie.

Distribution des chèques cadeaux de Noël :

Comme le veut la tradition, les 160 enfants de la commune scolarisés, âgés de 0 à 11 ans, recevront un chèque cadeau. Ce bon sera à retirer à la Salle Marcel Lepême, le mercredi 9 décembre ou le samedi 12 décembre entre 10h et 12h. Il suffira aux parents de présenter le bon reçu préalablement dans les boîtes aux lettres. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous n'avez pas reçu, au 7 décembre, de bon relatif à la distribution de ce bon.

Distribution des colis des seniors :

Cette année, le repas des cheveux blancs étant annulé, chaque chatenaisien de 65 ans et plus se verra offrir un colis de Noël. La municipalité a souhaité privilégier l'achat de produits régionaux afin de soutenir nos producteurs locaux. Les élus et les agents communaux porteront les colis de Noël aux domiciles des aînés du mercredi 09 au samedi 19 décembre.

Solidarité, civisme et bon voisinage

Station d'épuration :

Nous constatons que de plus en plus de déchets de natures diverses (couches, serviettes hygiéniques, lingettes, cailloux, gravats, béton, fils de fer, peinture, huile, etc !!!) sont jetés dans les canalisations et égouts du village. Ces détritus bouchent et détériorent gravement les pompes de notre nouvelle station d'épuration. Des techniciens de SUEZ doivent de ce fait intervenir régulièrement pour déboucher et effectuer des réparations sur les pompes. A ce jour, une des pompes est cassée, ce qui met en péril le fonctionnement général de la station. De plus, cela engendre de forts coûts supplémentaires sur le budget du service assainissement. Ces coûts seront indéniablement répercutés sur les factures des habitants à compter de 2021. Nous appelons donc à la plus grande vigilance et au respect et vous demandons de ne plus jeter n'importe quoi dans vos canalisations et d'utiliser les poubelles prévues à cet effet !

Nettoyage des étangs :



Une fois de plus, les agents communaux ont ramassé et rassemblé une partie des déchets régulièrement déposés sauvagement aux abords des étangs pour être débarrassés par un camion envoyé par le Sirmotom. En effet, après s'être rendus sur place le 10 octobre dernier, nos référents du syndicat ont mesuré et pris en compte l'ampleur de ces dépôts sauvages et des potentiels risques sanitaires qu'ils engendraient. Une convention a été signée pour nous accompagner dans nos démarches de nettoyages réguliers qui engendrent un coût pour la commune.



Collecte des sapins de Noël :

L'opération « collecte des sapins », organisée depuis 2013 par le SIRMOTOM et visant à valoriser nos ressources naturelles, est reconduite cette année. Vous êtes invités à déposer votre sapin de noël à partir du 26 décembre et avant le 13 janvier 2021 dans le point de collecte prévu à cet effet, Impasse des Tennis. Attention, il ne doit y avoir ni décoration, ni neige ou givre artificiel ou encore de sac à sapin. Les sapins seront ensuite broyés, mélangés à d'autres déchets verts pour en obtenir du compost.